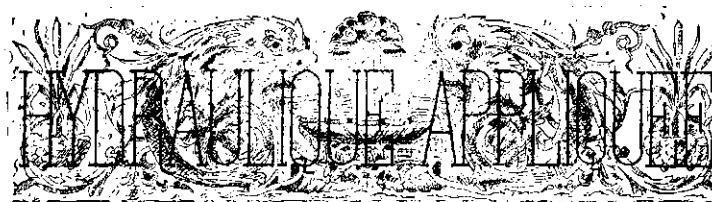


# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



## LES RÉCEPTEURS HYDRAULIQUES

— suite —

Nous avons vu que le rendement de la turbine avait pour expression :

$$R = \frac{T}{T - t} = \frac{H - \frac{V'^2}{2g}}{H}$$

Cette relation peut être simplifiée et s'écrire :

$$R = 1 - \frac{V'^2}{2gH}$$

Nous avons déjà fait observer que pour obtenir le rendement maximum il faut remplir deux conditions. La première consiste à faire  $v' = v'$ ; toutefois, comme c'est la vitesse relative  $v'$  qui détermine le débit de l'aube mobile, il est nécessaire que la valeur de  $v'$  soit suffisante pour assurer le débit total de la chute, si l'on veut réaliser la condition ci-dessus.

Quant à la seconde condition, qui ne peut être exactement réalisée en pratique, on s'en rapprochera toutefois sensiblement, en rendant l'angle des deux vitesses aussi petit que le permettront les exigences du débit. En pratique, cet angle est compris entre 20 et 30 degrés.

On démontre encore que le rendement dépend aussi de l'inclinaison des vitesses  $v$  et  $V$  l'une sur l'autre. En définitive le rendement est d'autant plus grand que les angles que font entre elles les vitesses  $v'$  et  $v'$ , d'une part, et les vitesses  $v$  et  $V$  d'autre part, sont plus petits.

Mais nous avons vu précédemment<sup>1</sup> que de l'inclinaison de  $v$  sur  $V$  dépendait la vitesse de la turbine, aux faibles inclinaisons correspondant les faibles vitesses et inversement.

Il s'ensuit que les turbines à petite vitesse seront aussi celles qui auront le plus grand rendement.

D'autre part, la relation établie précédemment et donnant la condition relative à la libre déviation, soit :

$$\frac{b'}{b} \times \frac{V'^2}{V^2} \times \frac{4}{6} \times \frac{\sqrt{1 + i^2}}{2\sqrt{1 + i_1^2}}$$

permet d'écrire :

$$\frac{b}{b'} = \frac{r^2 \times i \times 2\sqrt{1 + i_1^2}}{V'^2 \times i_1 \times \sqrt{1 + i_2^2}}$$

Et comme  $V'$ , qui entre dans l'expression du rendement, dépend nécessairement des dimensions  $b$  et  $b'$  des orifices d'entrée et de sortie et, par suite, de  $r'$  et de  $r$  d'après cette relation, on voit que

$V'$  sera d'autant plus petit et le rendement d'autant plus grand que le rapport  $\frac{v'^2}{v^2}$  sera plus voisin de l'unité.

Ainsi l'on aura intérêt à faire  $v'$  aussi peu différent que possible de  $v$ . Mais, en pratique, on est conduit à prendre pour  $v$  et  $v'$  des valeurs notamment différentes, afin de pouvoir donner à l'aube mobile un développement suffisant et l'on admet généralement :

$$r = 1,5r' \text{ à } 2r'$$

Les formules précédentes donnent le rendement théorique; pour avoir le rendement réel ou pratique, on devra multiplier le précédent par un coefficient inférieur à l'unité et compris entre 0,80 à 0,90.

En définitive, on pourra admettre, suivant les angles adoptés pour les inclinaisons des aubes sur la circonference, et suivant le rapport des rayons extérieurs et intérieurs, des rendements de 0,70 à 0,75 pour les turbines à petite vitesse et de 0,58 à 0,62 pour les turbines à grande vitesse.

L'expression du travail fourni par la turbine :

$$T = P \times \left( H - \frac{V'^2}{2g} \right)$$

comporte la hauteur totale de chute  $H$ . Cette expression suppose donc que la couronne mobile est complètement plongée dans l'eau d'aval.

La figure donnée précédemment indique, en effet, que le plan moyen  $mn$  de cette couronne est placé à une profondeur  $h'$  au-dessous du niveau de l'eau dans le canal de fuite. Si, au lieu d'en être ainsi, ce plan moyen était, au contraire, situé à une hauteur  $h''$  au-dessus du niveau  $N'$ , il est évident que la chute serait réduite de cette même quantité et le travail produit se réduirait à :

$$T = P \times \left( H - h'' - \frac{V'^2}{2g} \right)$$

Quant au rendement, il deviendrait :

$$R = 1 - \frac{V'^2}{2g(H - h'')} - \frac{h''}{H}$$

Il en résulte que la perte sur le travail utile et le rendement est d'autant plus grande que  $h''$  se rapproche davantage de  $H$ . Toutefois, cette perte est relativement plus importante pour les basses chutes que pour les chutes plus élevées, aussi a-t-on intérêt à ne pas trop placer les turbines dans le premier cas, en les plaçant au-dessous du niveau de l'étage.

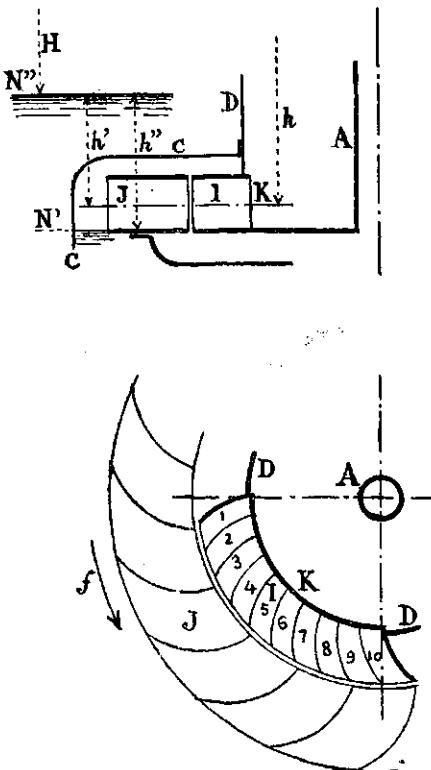
Pour faire varier la puissance de la turbine suivant les besoins et l'importance de la charge de l'usine, il faut faire varier l'un des éléments de l'énergie et c'est sur le débit  $P$  que l'on agit.

Dans la turbine du système Fourneyron qui nous occupe, cette variation est obtenue à l'aide de la vanne circulaire  $D$  qui s'intercale dans le jeu laissé libre entre les deux couronnes. Mais si la vanne n'est levée que partiellement, les veines d'eau qui entrent par l'orifice ainsi étranglé dans les aubes de la couronne mobile s'épanouissent dans la capacité élargie de l'aube en donnant lieu à des remous et, par suite, à des pertes notables de travail.

Il s'ensuit que le rendement maximum à pleine charge va constamment en diminuant avec l'abaissement de la vanne correspondant à la réduction de la charge. Cette diminution de rendement peut atteindre 50 pour 100.

\* \* \* Voir la Construction lyonnaise du 16 mars 1902.

C'est pour remédier à cet inconvénient que, vers 1850, l'ingénieur français Girard imagina le système de vannage partiel représenté dans la figure ci-dessous.



Dans cette disposition, les aubes fixes A n'existent que sur deux cadans diamétralement opposés de la circonference. En outre, les directrices sont en nombre double des aubes correspondantes de la couronne mobile. Les deux autres quarts de la circonference sont occupés par une cloison cylindrique formée par le prolongement inférieur de la cuve D.

Derrière les aubes directrices est disposée une vanne circulaire, occupant aussi l'espace d'un cadran, et qui peut se déplacer d'un quart de circonference en découvrant successivement les aubes de 1 à 10 dans le sens du mouvement de la couronne mobile.

On ouvre ainsi, suivant le besoin et les variations que subit le débit du cours d'eau, un nombre plus ou moins grand de ces orifices, au lieu de réduire de la même quantité la section de chacun d'eux. Les remous sont ainsi évités et le rendement de la turbine reste à peu près constant malgré les variations du débit.

D'autre part, on remarquera que ce dispositif appliqué à la turbine Fourneyron exige que la couronne mobile tourne dans l'air et non dans l'eau. En effet, si cette couronne est immergée, la moitié des aubes est seulement alimentée par les cadans des aubes directrices, tandis que l'autre moitié est remplie par l'eau du bief d'aval qui est ainsi emmagasinée dans ces aubes à l'état de repos relatif.

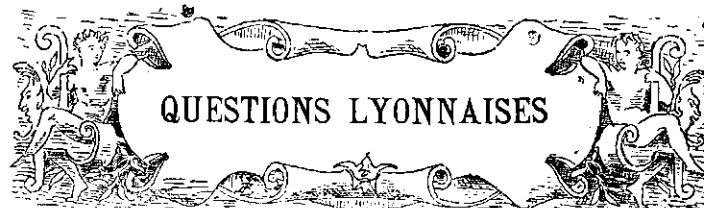
Lorsque ensuite ces aubes sont amenées devant les directrices, l'eau sortant par ces orifices vient choquer l'eau en repos relatif, ce qui produit une perte de travail relativement considérable.

Il faut donc établir la couronne mobile au-dessus du niveau d'aval, ce qui constitue une perte de chute, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut.

L'ingénieur Girard a encore remédié à ce second inconvénient en adaptant à la cuve D une cloche C qui enveloppe la couronne mobile et plonge d'une certaine quantité au-dessous du bord inférieur. Au moyen d'une petite pompe mue par la turbine elle-même, on refoule de l'air sous la cloche à une pression suffisante pour dénoyer la turbine. Cette disposition, sur laquelle nous aurons à revenir, constitue ce que Girard a dénommé l'hydropneumatisation.

(A suivre.)

DYNAMIDOR.



## LES VOIES FERRÉES LYONNAISES

— SUITE —

Nous reprendrons encore une fois cette éternelle question des voies ferrées lyonnaises ainsi que nous l'avons annoncé, puisque notre aimable correspondant, dont nous avons cité textuellement la lettre dans notre numéro du 16 mars, nous y convie par des questions précises qui, d'ailleurs, déterminent bien le problème.

Notre abonné nous posait, tout d'abord, la question suivante dont dépend, en quelque sorte, tout le programme, et à laquelle nous répondrons aujourd'hui.

*Y a-t-il un intérêt primordial à remanier plus complètement les lignes de chemins de fer, gares et voies de raccordement dans l'étendue de l'agglomération lyonnaise, par un projet grandiose répondant à toutes les nécessités de l'avenir ?*

Nous ne pouvons prétendre répondre à cette question par des arguments irréfutables, et toute idée à ce sujet peut être raisonnablement combattue avec plus ou moins de succès, selon le point de vue auquel on se place. Aussi, nous n'espérons pas pouvoir émettre un avis réussissant à convaincre tout le monde et, dans une circonstance pareille, il s'agit plutôt d'apprécier les évolutions probables de l'avenir sans autres données précises que la constatation des faits qui se sont déroulés, au cours des dernières années, dans les différentes grandes villes, et l'examen des tendances qui se manifestent déjà avec plus ou moins de force dans la ville de Lyon.

Or, il est un fait certain, indéniable, c'est l'extension croissante de Lyon vers la banlieue est, non seulement par l'afflux de nouvelles populations, mais aussi au détriment des quartiers de la rive droite du Rhône, trop enserrés dans ses limites naturelles et ne se prêtant pas à l'établissement des industries qui font la prospérité de notre ville et sont la cause directe de son accroissement.

Donc, avant peu d'années, probablement même d'ici quinze ou vingt ans au plus, le centre de l'agglomération sera complètement déplacé et les quartiers de la rive gauche du Rhône formeront presque à eux seuls près des trois quarts de la population.

On peut s'en rendre compte par l'examen des résultats du dernier recensement.

Il y a six ans, les chiffres indiquaient que les habitants avaient vu leur nombre augmenter de plus de 30.000, soit 6000 âmes chaque année, accroissement dont lesdits quartiers de la rive gauche et la banlieue est profitaient presque seuls. Si la progression avait continué, Lyon aurait atteint le total de 600.000 personnes vers 1916, non compris les cantons suburbains.

L'année dernière, le recensement quinquennal a donné des résultats moins satisfaisants. La ville proprement dite a diminué, mais la grande banlieue a beaucoup progressé, de sorte que, si on relève les chiffres totaux de l'agglomération lyonnaise, on trouve que l'augmentation est encore d'environ 15.000 habitants, malgré la perte assez sensible des arrondissements urbains, perte qui porte exclusivement sur les quartiers de la rive droite, les autres ayant subi un accroissement, quoique plus faible que la baisse relevée, au détriment des premiers.

Cette constatation de la diminution de la population dans la ville même ne détruit pas l'argument du déplacement inévitable du centre des affaires. Bien au contraire, elle affirme cette éventualité puisque l'exode vers la banlieue est à pris une extension plus vive,

en disproportionnant davantage encore les pertes et gains des divers cantons.

Donc, que ce soit par augmentation considérable du nombre d'habitants, ou par un accroissement plus faible, mais toujours accentué, dû à l'abandon progressif des vieux quartiers des bords de la Saône ou des plateaux de Fourvière et de la Croix-Rousse, il est à peu près certain que l'axe central de la ville se déplacera de plus en plus vers l'est et que ce mouvement tendra tout d'abord à remplir l'espace compris entre notre fleuve et les limites actuelles de l'enceinte militaire.

Dans ces conditions, toute proposition ayant pour but de prévoir l'avenir en préconisant l'installation d'une grande gare sur un emplacement situé le plus près possible du centre futur de l'agglomération, sous réserve que la situation proposée ne soit pas trop loin du centre des affaires, toute proposition dans ce sens, disons-nous, est raisonnable et recommandable à tous égards. D'ailleurs, pendant de longues années encore, le maintien au moins provisoire d'une gare à Perrache assurerait aux quartiers de la rive droite la plupart des grandes facilités dont ils bénéficient maintenant.

Si donc, l'avenir nous convie à un changement inévitable, il serait logique, au moment où la question d'un remaniement complet et pour ainsi dire définitif de nos voies ferrées se pose, d'étudier l'entreprise dans le but de répondre aussi complètement que possible aux nécessités des temps prochains.

C'est ainsi que nous avions compris le problème, lorsque nos différentes propositions ont été mises sous les yeux de nos lecteurs.

Mais le temps presse et l'insouciance bien connue de nos pouvoirs publics aidant, nous croyons qu'il faut faire notre deuil d'une solution complète satisfaisant à tous les désiderata.

Aussi, lorsque ces questions reviendront sur le tapis, nous bornerons-nous à soutenir les quelques améliorations de détail qu'on pourrait apporter au projet irrévocabile des administrations intéressées, en abondant à regret la défense inutile d'un programme plus grandiose que l'avenir nous forcera peut-être, cependant, à réaliser à des conditions bien plus onéreuses qu'aujourd'hui.

Nos lecteurs trouveront, tout naturellement, par les lignes qui précèdent, l'explication de notre ligne de conduite dans les diverses phases qu'a subies cette affaire et, lorsqu'ils nous verront proposer diverses combinaisons ou changements pouvant être exécutés avec une facilité relative, ils sauront que ces mesures seront proposées *minima de malis*.

Cela dit, nous répondrons ultérieurement aux autres questions posées par notre aimable abonné.

SINED.

## CONSTRUCTION DE TROTTOIRS dans les III<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> arrondissements

Un arrêté préfectoral du 26 mars dernier déclare d'utilité publique la construction de trottoirs dans les voies publiques des III<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> arrondissements pourvues d'un plan d'alignement régulièrement approuvé. L'énumération en est considérable et le projet s'applique à la totalité des rues des Brotteaux et de la Guillotière pourvues dudit plan d'alignement.

Sont approuvés :

1<sup>o</sup> L'avant-métrage et le détail estimatif dressés en vue de l'amélioration projetée;

2<sup>o</sup> La délibération du Conseil municipal de Lyon, en date du 26 novembre 1901, indiquant la répartition de la dépense entre la Ville et les riverains, et les différentes espèces de matériaux entre lesquels les propriétaires sont autorisés à faire choix, délibération ainsi conçue :

« La dépense d'établissement des trottoirs sera supportée par la Ville et par les riverains.

« La nature des matériaux employés pour la construction des trottoirs sera :

« 1<sup>o</sup> Pour les bordures de trottoirs, le granit ;

« 2<sup>o</sup> Pour les dallages des trottoirs, soit l'asphalte naturel, soit le ciment de Portland ou Vicat artificiel, n° 1.

« Les travaux devront être exécutés conformément au cahier des charges dressé par les Ingénieurs de la Ville.

« Le devis en est arrêté ainsi qu'il suit, sauf les augmentations ou diminutions de prix qui résulteraient des adjudications à passer ultérieurement :

« 1<sup>o</sup> Le mètre courant de bordure en granit, 9 francs ;

« 2<sup>o</sup> Le mètre carré de dallage, soit en asphalte, soit en ciment de Portland ou Vicat artificiel, n° 1, pour trottoirs de 2 centimètres d'épaisseur, y compris la forme en béton, 5 fr. 30.

« 3<sup>o</sup> Le mètre carré de dallage, soit en asphalte, soit en ciment de Portland ou Vicat artificiel, n° 1, pour chaussées et passages de portes cochères de 5 centimètres d'épaisseur, y compris la forme en béton, 11 fr. 20.

« 4<sup>o</sup> Le mètre cube de déblais pour encaissement des dallages, extraits et transportés aux décharges publiques, 3 francs.

En vertu de l'article 4 de la loi du 7 juin 1845 et par application des articles 90 et 91 du règlement de voirie du 12 avril 1898, l'établissement des gargouilles pour l'écoulement des eaux, les battements en fer pour portes et larmiers de caves, ainsi que tous autres travaux accessoires, resteront exclusivement à la charge des propriétaires. »

## CRÉATION D'UNE PLACE PUBLIQUE

A la jonction de l'avenue de Saxe et de l'avenue des Ponts

La création de cette place nécessite l'exécution des trois projets suivants actuellement soumis au Conseil municipal :

A. *Projet de voirie*, comportant :

1<sup>o</sup> Les travaux à adjuger, comprenant : l'exécution des terrassements nécessaires pour le nivellement de la place ; la pose des bordures de trottoirs ; le pavage en cailloux roulés des deux chaussées latérales à établir, de chaque côté de l'avenue de Saxe, entre la rue de la Lône et l'avenue des Ponts ; le pavage en pavés d'échantillon de grès de l'avenue de Saxe dans la traversée de la place : 60.000 francs.

2<sup>o</sup> Les travaux à exécuter par les entrepreneurs de l'entretien, comprenant : les ouvrages de maçonnerie pour la réfection des bouches d'égout et l'installation de deux urinoirs lumineux, à cinq stalles ; les ouvrages de ferronnerie pour l'établissement des barrières autour des massifs de fleurs et des bancs de promenade, au droit de ces massifs ; l'exécution de la peinture et du dallage en asphalte : 21.000 francs ;

3<sup>o</sup> Les travaux d'amélioration de l'éclairage, comprenant l'établissement de dix-sept lanternes à becs ordinaires qui pourront être remplacés sans difficulté par des brûleurs à incandescence : 2500 francs. Les candélabres seront placés symétriquement dans l'allée centrale formant le prolongement de l'avenue de Saxe et en quinconce dans les allées latérales.

Ces installations exigeront la pose de 310 mètres de canalisation qui, aux termes du traité avec la Compagnie du Gaz de Lyon, sont entièrement à la charge de cette dernière.

B. *Projet de Jardins*. — Ce projet comporte la création de quatre pelouses, soit une pelouse par promenoir ; chaque pelouse comprend deux massifs destinés à recevoir des plantes annuelles qui seraient renouvelées une ou deux fois par année, et huit ou six massifs qui seraient plantés avec des végétaux ligneux à longue floraison.

Les plantations d'arbres sont disposées de façon à ménager totalement les plantations existantes ou à faire sur l'avenue des Ponts.

Ges plantations seraient faites en tranchées, en raison de la mauvaise nature du terrain ; l'essence d'arbre proposée est l'érable plante qui, dans les terrains pauvres, donne de meilleurs résultats que le platane ou le tilleul de Hollande. D'après les détails estimatifs joints au dossier, la dépense est évaluée, pour cet objet, à la somme de 38.000 francs environ dans lesquels les travaux à confier à l'entrepreneur de peinture et travaux en régie s'élèvent à 1850 francs.

#### C. Projet de Fontainerie, qui comprend :

1<sup>e</sup> La fourniture et la pose de 480 mètres de conduites secondaires en fonte de Ø<sup>m</sup>108, à raccorder sur les conduites maîtresses de Ø<sup>m</sup>162 de l'avenue des Ponts et de l'avenue de Saxe ;

2<sup>e</sup> La dépose et la repose de cinq bouches d'arrosage existantes ;

3<sup>e</sup> La fourniture et la pose de dix-neuf bouches d'arrosage nouvelles, demandées par le service de la Voirie ;

4<sup>e</sup> La fourniture et la pose de deux poteaux d'incendie demandés par M. le commandant du bataillon des sapeurs-pompiers.

La dépense est évaluée à la somme de 8000 francs.

'Le Conseil est appelé à décider : a) que les travaux de pavage ainsi que les travaux de terrassement et d'apport de terre végétale seront mis en adjudication publique, en deux lots distincts; b) que la fourniture et la mise en place d'éables planes, la fourniture d'arbustes variés, de fumier et de terre de bruyère, feront l'objet d'une adjudication restreinte ; c) que les ouvrages en maçonnerie, les ouvrages de ferronnerie, les travaux de peinture et de dallage en asphalte, seront confiés aux entrepreneurs d'entretien du service de la Voirie, aux clauses et conditions de leurs marchés respectifs.

En ce qui concerne l'éclairage, les travaux seraient faits par la Compagnie du Gaz de Lyon, et les adjudicataires spéciaux, chacun en ce qui le concerne.

Quant au projet de fontainerie, le rapport propose d'en confier l'exécution à l'entrepreneur du premier lot d'entretien de la fontainerie et à la Société des Hauts Fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson, adjudicataire de la fourniture de tuyaux, aux conditions de leurs marchés.

Il reste toutefois entendu que les travaux dont il s'agit ne pourront être entrepris qu'après l'expropriation des immeubles qui occupent actuellement une grande partie de la future place à l'ouest de l'avenue de Saxe.

## LA PRÉSENTATION PROFESSIONNELLE

Il est une règle de conduite que la Construction lyonnaise se fait un honneur d'avoir toujours scrupuleusement suivie : c'est de s'abstenir de politique, en tant que ce mot s'applique aux opinions, aux convictions individuelles ; mais l'étude ou la défense des intérêts corporatifs dont nous nous occupons nous ont plus d'une fois amenés à apprécier et à combattre les solutions que les délibérations de nos Assemblées municipales surtout donnaient à des questions capitales pour l'avenir et la prospérité des industries du bâtiment. Nos lecteurs reconnaîtront sans peine que nous nous sommes toujours bornés à ce côté des affaires publiques.

A la veille de la consultation nationale pour le renouvellement des mandats législatifs, nous nous garderions de rien changer à la rigoureuse observation de ce principe.

Mais la prochaine législature devant, de l'avis unanime, avoir une importance considérable sur l'essor des affaires en général, dont la répercussion se fait si vivement sentir dans l'industrie du bâtiment, il ne nous paraît pas hors de propos de reproduire dans son entier l'appel suivant que M. Stanislas Ferrand, le député sortant de Saint-Denis, adresse aux architectes et entrepreneurs, en renonçant à une nouvelle candidature, et

après avoir fait preuve pendant cette législature du plus entier dévouement aux intérêts pour la défense desquels il n'a pas rencontré d'assez nombreux soutiens.

Depuis longtemps déjà, les producteurs, les industriels et les commerçants ont compris que, pour eux, l'heure était passée de se désintéresser des affaires publiques. Ils ont appris, souvent à leurs dépens, que les lois étaient faites pour ou contre certains intérêts collectifs, selon que ces intérêts avaient, ou non, des représentants autorisés au Parlement.

En dehors des questions de politique pure, dont les solutions constituent, en quelque sorte, l'art de gouverner les peuples, il y en a d'autres, plus terre à terre, qui intéressent profondément la vie économique.

Et c'est celles-là dont nos arts vivent ou meurent, selon la volonté de nos législateurs.

Tout observateur impartial doit reconnaître que, malheureusement, notre représentation nationale n'est pas l'image adéquate des grands intérêts qu'elle a pour mission de défendre.

Cherchez à la Chambre les grands industriels, les grands commerçants, les grands artistes, les vrais financiers, les ouvriers de haute valeur. Vous en trouverez, peut-être, quelques unités perdues au milieu du *tout-venant* de la politique courante.

Isolés et mal à l'aise parmi des collègues aimables mais de mentalité médiocre, ils restent sans action décisive sur la marche des affaires publiques. Et l'on peut conclure que l'orientation économique de notre pays n'appartient pas aux hommes les plus instruits, les plus compétents, les plus expérimentés, mais à la masse des autres, pourvu qu'elle soit nombreuse et exigeante.

Or, nous l'avons bien vu durant ces dernières années :

Des lois telles que celles sur le régime des boissons, les conditions du travail, les taxes de remplacement, la marine marchande, etc., qui ont révolutionné les plus grands intérêts, n'ont été votées que pour satisfaire tantôt les députés du Nord, tantôt ceux du Midi, et tantôt les révolutionnaires, qui faisaient ainsi payer au Gouvernement le prix de leurs bulletins ministériels.

Dans cette âpre lutte des intérêts rivaux, les vaincus sont nécessairement les timides, ou les moins nombreux.

Parmi ceux-là, on doit placer les représentants des Arts et de l'Industrie de la construction.

Les viticulteurs sont légion, les betteraviers sont armée, la petite et la moyenne culture ont des soldats entraînés et aguerris... Les architectes, les constructeurs, n'ont presque personne ! Et je me rappelle, avec mélancolie, que j'ai vainement cherché le moyen de constituer, à la Chambre, le Groupe des constructeurs.

J'avais bien pu décider une demi-douzaine de collègues, amis de la bâtie, à se réunir ; mais, à la deuxième convocation, nous n'étions plus que quatre ; et, à la troisième, je me suis trouvé seul.

Eh bien, on ne soutient pas de combat, et surtout on ne peut en gagner sans troupes et sans soldats.

A qui la faute ?

Elle est à nos Sociétés professionnelles indifférentes devant ce puissant mouvement qui en entraîne tant d'autres vers la représentation politique de leurs intérêts.

Je ne les ai jamais vues, à l'heure décisive, où le pays va nommer ses mandataires, prendre le parti de choisir des candidats.

Les architectes, sous le prétexte qu'ils sont des artistes, s'imaginent qu'ils doivent vivre dans la contemplation sereine de la vie.

Les entrepreneurs, les fournisseurs du bâtiment ? Ils répètent à l'envi, dans leurs assemblées qu'ils ne doivent pas faire de la politique.

Et, pendant qu'ils restent chez eux, indifférents à la bataille qui va se livrer sans eux et contre eux, le flot passe, le flot dévastateur qui pourra bien, un jour les submerger.

Est-il donc trop tard pour, eux d'intervenir ?

Je ne le crois pas.

Je suis même persuadé que les architectes, les entrepreneurs, les industriels pourraient encore faire triompher quelques candidats courageux et pleins d'une foi que, personnellement, je n'ai plus.

Il ne manque pas de circonscriptions où l'on ne voit en présence que des avocats, des pharmaciens, des colonels, des romanciers et des hommes, qu'à défaut de spécialité connue on désigne sous le vocable commode de publicistes.

Des candidats franchement républicains, venant parler au peuple le langage de la raison, des intérêts du travail ; venant exposer un programme de bien-être moral et matériel auraient les plus justes chances de se faire ouvrir les portes du Parlement.

Et je ne suis pas seul de mon avis.

Au moment où j'écris ces lignes, je reçois le *Moniteur des Syndicats Patronaux*, où, sous la signature de M. Gallotti, je lis ce passage martelé au coin du plus pur bon sens :

« Ce qu'il faut et ce qui importe, c'est de choisir des gens d'affaires sérieux, connaissant à fond les besoins de notre industrie et de notre commerce, connaissant les véritables besoins de la classe ouvrière, mais dont l'esprit pondéré, réfléchi, saura résister à ces entraînements impulsifs, vrais ou simulés, des sophistes, des rhétoreurs et surtout des habiles qui jouent, avec une virtuosité sans égale, du bonheur du peuple, pour s'en faire des rentes. »

Les conseils de M. Gallotti seront ils suivis ?

Les architectes, les entrepreneurs vont-ils sortir de leur torpeur pour essayer de se défendre ?

Ceci les regarde.

Mais j'ai bien peur qu'encore une fois ils se désintéressent d'une partie où va se jouer leur existence.

STANISLAS FERRAND.

## LE MARCHÉ SIDÉRURGIQUE FRANÇAIS

Les prix pratiqués à Paris de fr. 16,50 pour les fers marchands et de fr. 18 pour les planchers, sont susceptibles d'une réduction assez importante pour les grosses affaires ou les marchés à livrer.

Rails neufs acier : 16 francs les gros, 16 fr. 50 ceux de 20 kilogrammes, 20 francs les rails légers.

Les nouvelles des Ardennes dépeignent la situation sous un jour plus favorable. Les forges poursuivent la hausse.

Le Centre reste sans grands changements : la reprise y demeure plus lente.

Dans le Nord-Est la situation est plus généralement satisfaisante.

## CONCOURS

### SOCIÉTÉ ACADEMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON

#### CONCOURS POUR L'ANNÉE 1902

##### 1<sup>e</sup> Concours d'architecture :

###### Une Condition des Soies, à Lyon.

La Commission s'est préoccupée de déterminer l'emplacement pouvant le mieux convenir à l'installation des nombreux services spéciaux de cet établissement. Il lui a paru indispensable de les placer au centre même du commerce de la soie et de s'assurer tout autour de larges dégagements leur permettant des accès faciles.

Pour cela, la partie située entre la place des Terreaux et l'église Saint-Polycarpe, près de l'établissement actuel de la Condition des soies, a paru le mieux se prêter aux exigences nécessaires, en y créant toutefois des voies spacieuses dont elle est complètement dépourvue.

La Commission a eu l'ingénieuse pensée de lier l'amélioration de viabilité de ce quartier avec les tentatives déjà faites à ce sujet et dont une partie a reçu sa sanction.

En prolongeant jusqu'à la rue Romarin la rue nouvelle, de 16 mètres de largeur, ouverte par la Société Immobilière du quartier de la Martinière (laquelle rue pourrait se prolonger jusqu'au Rhône et former ainsi une grande artère reliant nos deux cours d'eaux), et en créant une autre rue de 20 mètres de largeur, partant de la place des Terreaux à l'église Saint-Polycarpe, on trouve un emplacement qui, en comprenant l'élargissement de la rue Sainte-Marie-des-Terreaux et la création au nord d'une autre rue de 10 mètres, offre une superficie de 3825 mètres, pouvant contenir tous les services de cet établissement et aussi tous les dégagements utiles à chacun d'eux, malgré les différences du niveau du sol ; ces différences de niveau pouvant même faciliter les rapports entre les divers services.

L'étendue des détails que comporte le programme ne nous permet pas aujourd'hui de le reproduire ici en entier ; les intéressés pourront le consulter dans nos bureaux.

#### ÉTUDES

Les concurrents devront produire :

1<sup>e</sup> Tous les plans à l'échelle de 0<sup>m</sup>005 pour 1 mètre ;

2<sup>e</sup> La façade principale et une latérale à l'échelle de 0<sup>m</sup>01 pour 1 mètre ;

3<sup>e</sup> Il pourra être produit d'autres façades à une échelle plus réduite ;

4<sup>e</sup> Une coupe transversale et une longitudinale seront données à l'échelle de 0<sup>m</sup>005 pour 1 mètre ;

5<sup>e</sup> Des détails de fragments décoratifs principaux seront produits à l'échelle de 0<sup>m</sup>05 pour 1 mètre.

#### RÉCOMPENSES

1<sup>e</sup> priv. — Médaille en or et 150 francs offerts par la Société académique d'architecture.

2<sup>e</sup> priv. — Médaille en vermeil et 100 francs offerts par la Société académique d'architecture.

3<sup>e</sup> priv. — Médaille en argent.

##### 2<sup>e</sup> Concours d'archéologie :

###### La Reconstitution de l'Ile-Barbe.

#### RÉCOMPENSES

1<sup>e</sup> priv. — Médaille en or et 150 francs offerts par la Société académique d'architecture et un ouvrage légué par M. Echernier ;

2<sup>e</sup> priv. — Médaille en vermeil et 100 francs offerts par la Société ;

3<sup>e</sup> priv. — Médaille en argent offerte par la Société.

##### 3<sup>e</sup> Concours d'art décoratif et industriel :

Conformément aux années précédentes, la Société académique d'architecture de Lyon a décidé d'ouvrir des concours relatifs à l'art décoratif et industriel du bâtiment entre tous les ouvriers d'art français, et le Conseil général a bien voulu donner à nouveau son appui à la Société en votant une subvention qui permettra de distribuer des sommes d'argent, en son nom, aux lauréats de ces concours.

La Société académique d'architecture entend donner au mot ouvrier d'art le sens le plus étendu et l'appliquer aux employés, dessinateurs, modeleurs, etc. Les chefs d'industrie sont seuls exclus de ces concours.

Afin de donner de l'homogénéité entre tous les concours ouverts, cette année, par notre Société, la Commission a pris les sujets de ces concours parmi les éléments nécessaires à l'édition d'une Condition des soies.

Pour l'année 1902, il est proposé aux concurrents les sujets suivants :

*a) COMPOSITION GRAPHIQUE*

**Une clôture pour l'entrée principale d'une Condition des soies, à Lyon.**

Cette clôture pourra être, au choix des concurrents, en bois ou en métal.

Il sera produit :

1<sup>e</sup> Un dessin d'ensemble à l'échelle de 0<sup>m</sup>10 par mètre ;

2<sup>e</sup> Des détails des parties principales de l'ornementation, ainsi que d'autres détails et sections donnant l'indication des moyens de construction, au quart de l'exécution.

1<sup>er</sup> *prix.* — Une médaille en vermeil offerte par la Société académique d'architecture et 150 francs offerts par le Conseil général ;

2<sup>o</sup> *prix.* — Une médaille en argent offerte par la Société académique d'architecture et 50 francs offerts par la Construction lyonnaise ;

3<sup>o</sup> *prix.* — Une médaille de bronze offerte par la Société académique d'architecture.

*b) COMPOSITION GRAPHIQUE OU MODELÉE*

**Un candélabre pouvant servir à l'éclairage de l'entrée principale d'une Condition des soies, à Lyon.**

Il sera produit :

1<sup>e</sup> Un dessin ou maquette d'ensemble à l'échelle de 0<sup>m</sup>20 pour 1 mètre ;

2<sup>e</sup> Des détails ou fragments de maquette à la moitié de l'exécution.

Ce concours devra être étudié spécialement en vue d'une exécution pratique.

1<sup>er</sup> *prix.* — Une médaille en vermeil, fondation Despierre, et 150 francs offerts par M. Berlie ;

2<sup>o</sup> *prix.* — Une médaille d'argent offerte par la Société académique d'architecture et 100 francs offerts par M. Berlie ;

3<sup>o</sup> *prix.* — Une médaille en bronze offerte par la Société académique d'architecture.

Les dessins en maquettes primés resteront la propriété de la Société ; le donateur, M. Berlie, se réservant le droit de reproduction.

*c) COMPOSITION EXÉCUTÉE*

**Fragment d'une clôture pour l'entrée principale d'une Condition des soies, à Lyon.**

Ce fragment pourra être un panneau, un cartouche, un marteau ou tout autre partie de la clôture.

Il devra porter les attributs de la soie et, si possible, ceux de la ville.

Il sera produit grandeur d'exécution, en bois ou métal, suivant la nature des matériaux adoptés pour cette clôture.

Pour ce concours, des dessins ou maquettes pourront être présentés, mais les prix seront donnés de préférence à des œuvres exécutées.

1<sup>er</sup> *prix.* — Une médaille en vermeil offerte par la Société académique d'architecture et 100 francs offerts par le Conseil général ;

2<sup>o</sup> *prix.* — Une médaille en argent offerte par la Société et 50 francs offerts par le Conseil général.

3<sup>o</sup> *prix.* — Une médaille en bronze offerte par la Société et 50 francs offerts par le Conseil général.

La Société fera son possible pour organiser une exposition publique des dessins et objets présentés dans un local encore indéterminé.

Les concurrents devront déposer leurs œuvres à la mairie du V<sup>e</sup> arrondissement (salle de réunion des Sociétés savantes), le samedi 1<sup>er</sup> novembre 1902, avant 4 heures, dernier délai.

Les concurrents devront prévenir le secrétaire, avant le 24 octobre 1902, de la nature et des dimensions des œuvres qu'ils auront l'intention de présenter, et joindre une lettre indiquant le lieu de leur naissance, leur âge, les patrons chez lesquels ils ont travaillé et une courte notice explicative de leurs travaux.

Pour les renseignements et programmes, s'adresser chez les Secrétaires de la Société Académique d'Architecture : M. CHOMEL, secrétaire principal, quai de Retz, 10 ; M. NAQUIN DE LIPPENS, secrétaire adjoint, place Carnot, 20, à Lyon.

**NIMES**

**RECONSTRUCTION DU MUSÉE**

Un concours est ouvert entre tous les architectes français, pour la reconstruction sur place, à Nîmes, du musée des tableaux et de sculpture.

Un programme du concours et un plan coté du terrain seront adressés par le maire de Nîmes à tout architecte qui en adressera la demande.



Depuis le 1<sup>er</sup> avril, la journée de travail a été réduite légalement de onze à dix heures et demie dans les établissements industriels occupant des enfants, des filles mineures ou des femmes. Les adultes travaillant dans ces établissements sont soumis aux obligations de la loi. Un peu partout des protestations se sont élevées, des grèves même ont éclaté. Les motifs diffèrent selon les usages et les contrées.

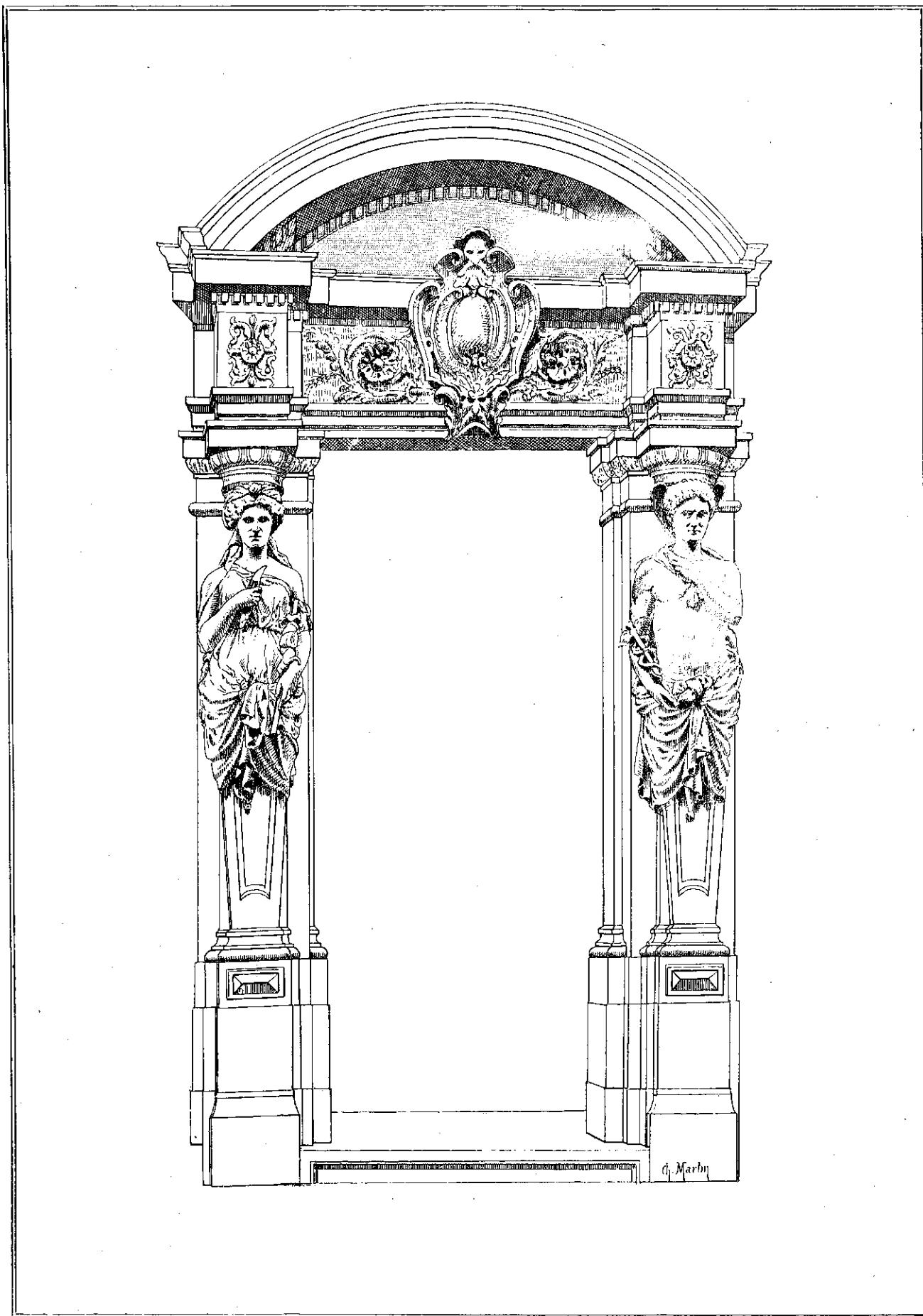
A Cherbourg, notamment, l'application de la loi a soulevé de nombreux mécontentements. Les entrepreneurs de bâtiment, dont la journée est de douze heures en été, ont renvoyé leurs apprentis, afin de maintenir la journée des ouvriers qui, payés à l'heure, et exposés aux intempéries, gagnent en hiver de maigres salaires.

C'est une mesure très compréhensible pour une industrie saisonnière, et il est plus humain de garantir un salaire rémunératrice pendant la période où le travail est suffisant.

Il paraît absolument contraire à tout esprit d'équité que les hommes adultes soient soumis à deux règles différentes selon qu'ils travaillent ou non dans des établissements mixtes. Le décret de 1851, en effet, n'est pas abrogé et reste en vigueur en ce qui concerne les hommes adultes, dont la durée du travail est par lui fixée à douze heures. Les législations ultérieures n'ont eu en vue que la durée du travail concernant les enfants, les filles mineures et les femmes, pour lesquels elle a été fixée primitivement à onze heures et, d'une façon transitoire, à dix heures et demie, à partir du 1<sup>er</sup> avril courant.

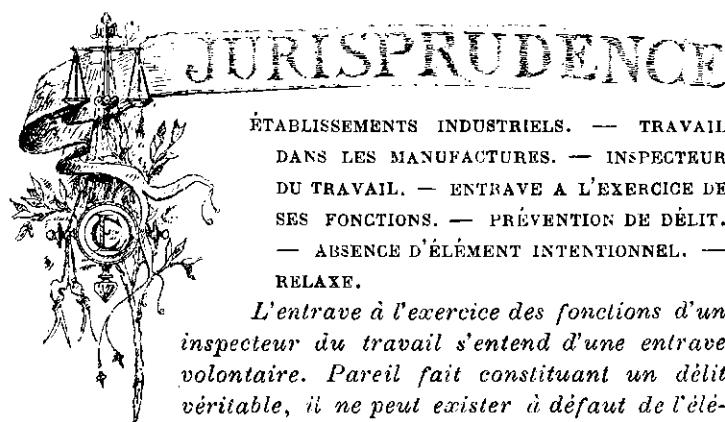
Mais, par une généralisation à laquelle s'est arrêté le Ministère, pour faciliter la tâche de l'inspection du travail et en s'en tenant trop strictement à la lettre de la loi, il suffit que dans un local où sont occupés un grand nombre d'hommes adultes se trouve un seul enfant, ou fille mineure ou femme, pour que les hommes adultes ne puissent bénéficier de la latitude encore laissée par le décret de 1851 en ce qui les concerne et que, ces mêmes adultes, par le fait seul de la présence d'un assujetti à la loi, soient également forcés de ne travailler que dix heures et demie.

Il est donc essentiel que les chefs d'entreprise distinguent bien entre ces deux cas pour savoir s'ils doivent faire travailler pendant douze heures ou dix heures et demie les adultes qu'ils emploient.



#### PORTIQUE RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 38, A LYON

Les caryatides figurant le Commerce et l'Industrie de la Soie, ainsi que le reste de l'ornementation,  
sont du sculpteur lyonnais FABISCH.



*En conséquence, ne commet pas ce délit le patron qui, n'ayant pas donné l'ordre de ne point représenter le registre d'atelier, ne se trouve pas à l'usine lors de la visite de l'inspecteur auquel ledit livret n'est pas représenté par les ouvriers et employés.*

#### Ministère public contre Lafosse.

**FAITS.** — Un inspecteur du travail s'étant rendu chez M. Lafosse, entrepreneur de menuiserie à Lyon, alors que celui-ci se trouvait momentanément hors de ses ateliers, demanda que le registre d'usine prescrit par la loi lui fût représenté. En l'absence du chef d'industrie, aucun des ouvriers ou employés ne put dire où se trouvait ce registre. (Il était fermé dans le bureau particulier du patron.) L'inspecteur dressa donc un procès-verbal et M. Lafosse fut poursuivi pour entrave apportée dans les fonctions de cet inspecteur. Le Tribunal correctionnel ayant retenu le délit, M. Lafosse interjeta appel et la Cour a réformé par l'arrêt suivant.

La Cour,

Considérant que l'entrave aux fonctions de l'inspecteur du travail reprochée à Lafosse aurait consisté à ne pas représenter audit inspecteur le registre d'usine ;

Considérant que cette infraction constitue un délit qui suppose chez son auteur l'existence d'un élément intentionnel ;

Considérant que ce caractère résulte non seulement de la nature correctionnelle des peines édictées pour la répression de ce délit, mais encore de la déclaration formelle qui a été faite à ce sujet dans la discussion de la loi au Sénat ;

Considérant que Lafosse était absent lorsque l'inspecteur du travail s'est présenté dans son atelier et a demandé communication du registre d'usine ;

Considérant qu'il n'est ni établi ni même articulé que Lafosse se soit absenté dans le but d'échapper à la visite de l'inspecteur du travail, ni qu'avant de quitter son atelier il ait dissimulé son registre ou donné des ordres pour qu'il ne fût pas communiqué à l'inspecteur du travail s'il se présentait avant son retour ;

Considérant, dès lors, qu'il n'est pas exact de dire que Lafosse ait volontairement mis obstacle à l'accomplissement des devoirs de l'inspecteur.

Par ces motifs,

Dit qu'il a été mal jugé, bien appelé ;

Réforme le jugement du Tribunal correctionnel de Lyon, du 30 mai 1901, et statuant à nouveau, déclare la prévention non établie; renvoie en conséquence Lafosse des fins de la poursuite de ce chef, sans peine ni dépens.

(Arrêt du 27 juin 1901. — 3<sup>e</sup> Chambre de la Cour. MM. Vallet, substitut du procureur général; Damiron, avocat.)

**Observations.** — L'arrêt que nous rapportons tranche la question de savoir si l'obstacle aux fonctions de l'inspecteur du travail est une contravention ou un délit. L'intérêt qui s'attache à la solution de cette question a une grande importance. S'il s'agit d'une contravention, peu importera l'intention; il suffira que le fait soit constant pour que le patron soit responsable; si c'est un délit, il faudra pour sévir, retrouver l'intention déli-

tueuse. Dans notre espèce, cet intérêt se présentait, car le patron, étant absent, n'avait pu intentionnellement commettre un délit.

La loi du 12 juin 1893 prévoit dans toutes ses dispositions des contraventions. De là le doute. Mais l'hésitation n'est pas permise en face des deux arguments qui ont été invoqués en faveur du patron et que la Cour a retenus : 1<sup>o</sup> Les peines prévues par l'article 12 de la loi, pour l'obstacle aux fonctions de l'inspecteur, sont de 100 à 1.000 francs d'amende. Ce sont là des peines correctionnelles; 2<sup>o</sup> Lors de la discussion de la loi au Sénat, la question a été débattue, et le rapporteur a formellement déclaré que c'était là un véritable délit intentionnel. Dès lors, le patron n'en sera tenu que s'il l'a commis personnellement, et l'ouvrier, l'étranger même, qui apporterait obstacle à ces fonctions, aurait à répondre en personne de son délit dont le chef d'industrie ne serait pas responsable.

Nous avons publié et critiqué nettement un jugement en sens contraire du Tribunal de la Seine, du 12 décembre 1900 (*Gaz. Jud.*, 1901, p. 523).

(Cour d'Appel de Lyon, 27 juin 1901. *Présidence de M. des Pomeys Anselme, conseiller*).

(*Gazette Judiciaire et Commerciale de Lyon*.)

#### NOUVELLE COMPOSITION

DITE " LA ROMAINE "

#### POUR PIERRE ARTIFICIELLE

Cette composition, dénommée « la Romaine » par MM. Saint-Marc et Ducharme, est essentiellement constituée par le mélange des corps suivants :

Ciment blanc,  
Carbonate de chaux,  
Chaux hydraulique,  
Sulfate d'alumine,  
Grès broyé,  
Verre blanc broyé,  
Et eau.

MM. Saint-Marc et Ducharme se réservent, bien entendu, toutes proportions convenables des différents corps que nous venons de signaler et qui entrent dans la composition de ce produit. Toutefois, à titre d'exemple, ils indiquent les proportions suivantes :

Ciment blanc . . . . .	69
Carbonate de chaux . . . . .	1
Chaux hydraulique . . . . .	30
Eau (de la totalité des matières) . . . . .	38 0/0
Sulfate d'alumine . . . . .	10
Grès broyé . . . . .	70
Verre blanc broyé . . . . .	30

Les différentes matières entrant dans la composition de ce nouveau produit sont mélangées dans les conditions ordinaires. La nouvelle matière propre pourra être livrée soit en poudre, soit en blocs préalablement séchés et durcis, travaillés d'ailleurs suivant les demandes.

#### Le Rubéroïd

On parle beaucoup, depuis peu, d'un produit désigné sous ce nom et qui est importé d'Amérique par la maison R. Blackwell, de Paris.

Le Rubéroïd est essentiellement un feutre de paille et de lin de premier choix, entièrement imbibé d'une composition inaltérable. Il est imperméable à l'air et à l'eau, inoxydable, inattaquable aux acides. Mauvais conducteur de la chaleur, il ne propage pas le feu. Il est insensible à l'action du froid et de la chaleur jusqu'à 150 degrés centigrades. Enfin, il conserve indéfiniment une souplesse et une élasticité remarquables.

Il s'applique en particulier : 1<sup>e</sup> aux toitures : son poids étant très réduit n'exige pas de fortes charpentes et donne une notable économie. La pose en est simple et facile. L'entretien de la toiture est nul ; 2<sup>e</sup> aux parquets : il est très doux, amortit le bruit, est mauvais conducteur de la chaleur, ne s'use que d'une manière insignifiante ; 3<sup>e</sup> aux revêtements de murs pour protéger les locaux de l'humidité, de la chaleur, du froid, du bruit, des insectes ; 4<sup>e</sup> aux terrasses où il peut remplacer avantageusement le plomb, le cuivre, le zinc.

Aussi, nous ne saurions trop engager nos lecteurs à se renseigner par eux-mêmes sur ce produit déjà employé par des travaux très importants. Entre autres à l'Exposition universelle de 1900, aux Magasins généraux de Paris, au Sanatorium d'Alger et de la Société de la Croix-Rouge, etc.

#### AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

**Travaux de voirie à Saint-Etienne.** — Un emprunt municipal de 9 millions est projeté pour la réalisation de divers travaux :

Travaux de voirie.	Canton nord-ouest . . . . .	fr. 330.000
Canton nord-est . . . . .		1.822.000
Canton sud-ouest . . . . .		1.363.000
Canton sud-est . . . . .		1.626.000
 Travaux communaux.	Abaissement du déversoir du Pas-du-Riot et création d'un nouveau déversoir . . . . .	100.000
Achat de nouveaux terrains . . . . .		100.000
Agrandissement des abattoirs et création d'un clos d'équarissage . . . . .		1.500.000
Réfection de l'Hôtel de ville . . . . .		1.000.000
Excédent d'emprunt . . . . .		800.000
 Ensemble . . . . .		<u>8.641.000</u>

**Le Papier mâché.** — Les objets fabriqués « en papier mâché » constituent, en Angleterre et aux Etats-Unis, une industrie curieuse en même temps qu'intéressante.

Pour obtenir le papier mâché, on colle des feuilles de papier, largement garnies de féculle ou d'amidon, les unes sur les autres, puis on moule et on comprime à chaud, à la presse hydraulique, pendant que la masse est encore humide : elle devient bientôt dure comme du bois.

On moule ainsi avec succès des socles, des cadres, des meubles de toutes espèces, des cols, des manchettes, des chaussures, des canots de plaisance, des roues de wagon, des traverses de chemins de fer, des crosses de fusil. On en fait aussi, au tour et à la lime, des enciers, des boîtes, des grains de chapelet, etc.

Des bijoux à bon marché et des bibelots sont aussi fabriqués en papier mâché.

Les astronomes viennent de consacrer cette matière en approuvant son emploi dans la construction du dôme du nouvel observatoire de Greenwich. La coupole tournante en papier mâché ne pèsera, paraît-il, avec la charpente métallique, que 20 000 kilogrammes ; ce chiffre est bien inférieur à ceux que fournissent les dômes recouverts en cuivre, en plomb, en fer ou en zinc, comme on l'a fait jusqu'ici.

**Maison en coton.** — Après les maisons en carton, en stuc, en papier, les Américains viennent de trouver la maison en coton.

Tous les cotons de mauvaise qualité, les résidus d'usines et de fabriques sont utilisés en guise de matière première.

Ils sont triturés, broyés et mélangés à des liquides spéciaux qui leur donnent une solidité, une résistance supérieure à celle des meilleures pierres.

D'après le *Travail national*, ces moellons d'un nouveau genre sont absolument imperméables et défient tout incendie.

Enfin, et cela n'est pas à dédaigner, le prix de revient d'une construction en coton est bien inférieur au prix ordinaire.

#### DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

*Du 31 mars au 15 avril.*

*Avenue de Suse.* — Maison. — Propriétaire, M. Paré. — Architecte, M. Curny, rue de l'Hôtel-de-Ville, 64.

*Rue Sainte-Anne-de-Baraban.* — Exhaussement. — Propriétaires, MM. Gignoux et Cie. — Architecte, M. Curny, rue Paul-Bert, 351.

*Chemin de Saint-Simon, 10 bis.* — Deux constructions. — Propriétaire, M. Lesseutier. — Architecte, M. de Champ, rue Romarin, 29.

*Rue Bouchardry.* — Maison. — Propriétaire, Mme veuve Ray. — Architecte, M. Fanton, rue Duguesclin, 101.

*Rue Villebois-Mareuil.* — Maison. — Propriétaire, M. Simonet. — Architecte, M. Lacombe, rue Charlet, 60.

*Rue Villebois-Mareuil.* — Maison. — Propriétaire, M. Piloz. — Architecte, M. Lacombe, rue Charlet, 60.

*Rue Duguesclin, 280.* — Maison. — Propriétaire, M. Durand. — M. Laurençon, cours Gambetta, 10.

*Rue Sainte-Geneviève, 25.* — Maison. — Propriétaire, M. Nicolas. — Architecte, M. Martinon, rue de Sèze, 119.

*Boulevard du Nord.* — Maison. — Propriétaire, Société immobilière des petits hôtels particuliers. — Architecte, M. Thoubillon, rue Pierre-Corneille, 119.

*Chemin Saint-Isidore.* — Elévation sur cour. — Propriétaire, M. Brocard fils. — Entrepreneur, M. Bourboux.

*Boulevard de la Part-Dieu, 15.* — Maison. — Propriétaire, Société coopérative de chauffage du III<sup>e</sup> arrondissement. — Entrepreneur, M. Martinaud.

*Route d'Heyrieu, 169.* — Maison. — Propriétaire, M. Coffier.

*Rue de la Quarantaine, 42.* — Maison sur cour. — Propriétaire, M. Dussous. — Entrepreneurs, MM. Simon et Guillot, 44, rue Fernandière.

*Rue de Créqui, 291.* — Exhaussement. — Propriétaire, M. Marge. — Entrepreneurs, MM. Taton frères.

*Impasse Collomb.* — Maison. — Propriétaire, M. Verner.

*Rue de la Bannière.* — Exhaussement. — Propriétaire, M. Gausselin.

#### RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Rhône.** — 6 avril. — *Mairie de Saint-Forgeux.* — Travaux communaux. Construction d'une mairie, salle de réunion et bibliothèque. Montant des travaux, 28.291 fr. 30. Adjudic., M. Gervais Sauret, à Poutcharra-sur-Turdine, 6 p. 100 de rabais.

**Drome.** — 31 mars. — *Préfecture.* — Travaux communaux. Chemin vicinal ordinaire n° 3, de Francillon à Saône. Construction d'un mur de soutènement à Francillon. Montant des travaux, 1.080 fr. Soumissionnaires : MM. Joseph Subeyrac, 6 p. 100. — Caraccio Second, 5 p. 100. — Adolphe Arnaud, 4 p. 100. — Casimir Bruchon, 7 p. 100. — Adjudic., M. Etienne Chastau, à Saône, 12 p. 100 de rabais.

**Drome.** — 2 avril. — *Préfecture.* — Entretien sur les chemins vicinaux ordinaires de 1902 à 1904. Montant des travaux, 5.600 fr. Soumissionnaires : MM. Arbod père et fils, Joseph Gargon, prix du devis. — Adjud., M. Louis Gros, à Bourg-lès-Valence, prix du devis.

**Jura.** — 3 avril. — *Préfecture.* — Travaux d'entretien de chemins vicinaux pendant les années 1902, 1903 et 1904. — 1<sup>er</sup> lot. Frontenay. Chemin vicinal ordinaire n° 6 de Frontenay à Bréry. Montant annuel, 3.500 fr. Soumissionnaire : M. Jean Berlin, 1 p. 100. — Adjud., M. Léon Bozzonetti, à Chaux-du-Dombief, 12 p. 110 de rabais. — 2<sup>er</sup> lot. Lons-le-Saunier. Chemin vicinal ordinaire n° 8, dit Boulevard de la Gare. Montant annuel, 3.900 fr. Soumissionnaires : MM. Elie Ducourthial, 9 p. 100. — Paul Moreau, 8 p. 100. — Tonnetti frères, 4,75 p. 100. — Adjud., M. Jules Thevenot, à Lons-le-Saunier, 12 p. 100 de rabais. — 3<sup>er</sup> lot. Lons-le-Saunier. Chemins vicinaux ordinaires n° 1, 2, 4, 6, 7, 8 et 17. Montant annuel, 1.400 fr. Adjud., M. Albert Barthelet à Messia-les-Chilly, 1 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 3 avril. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Travaux communaux. Mercurey. Construction d'une école de filles. Montant des travaux, 19.913 fr. 77. 1<sup>er</sup> et 8<sup>er</sup> lots. Soumissionnaires : M. Duverne Vivant, 4 p. 100 d'augmentation. — MM. Bruno, 1 p. 100. — Désarménien, 5 p. 100. — Martin frères, 8 p. 100. — Renault et Cartier, 5 p. 100. — Collot-Vannet, 8 p. 100. — Rigaud-Ninot et fils, 9 p. 100. — Adjud., M.

Gautherot, à Mercurey, 10 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Adjud., M. Joseph Vallin, à Bourgneuf-Val-d'Or, 1 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> lots. Soumissionnaires : MM. Péchevie, 14 p. 100. — Melin, 16 p. 100. — Pillot et Vallin, 20 p. 100. — Adjud., M. Danaud, à Châlon, 26 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Amiel, 11 p. 100. — Carle, 6 p. 100. — Adjudic., M. Prost, à Châlon, 13 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Amiel et Leluc, 1 p. 100. — Plassard, 2 p. 100 d'augmentation. — Adjudic., M. Laborde, à Bourgneuf-Val-d'Or, prix du devis. — 6<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Pernin, 12 p. 100. — Bernard, 12 p. 100. — Frost, 5 p. 100. — Auguste Guillemin, 19 p. 100. — Adjud., M. Labru, à Bourgneuf-Val-d'Or, 19,10 p. 100 de rabais, sur de nouvelles offres. — Le 7<sup>e</sup> lot (mobilier scolaire), ne sera mis en adjudication qu'autant que le mobilier scolaire actuel ne pourra être utilisé.

**Savoie.** — 5 avril. — *Préfecture*. — Construction d'un pont métallique. Montant des travaux, 12.400 fr. Soumissionnaires : M. Victor Roux, prix du devis. — MM. Jean Bassojeune, 10 p. 100. — Bonhomme et Gonon, 5 p. 100. — Adjud., M. Antoine Mariou, à Bellegarde, 11 p. 100 de rabais.

**Vaucluse.** — 5 avril. — *Préfecture*. — Recouvrement du fossé de la Croix Blanche à l'entrée de Cadenet (côté droit). Montant des travaux, 5.599 fr. 98. Adjud., M. César Ferraud, à Cadenet (Vaucluse), 21 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Ain.** — Mercredi 30 avril, 2 h. 1/2. — *Préfecture*. — Ponts et chaussées. 1<sup>e</sup> lot. Route nationale n° 79. Plantation d'arbres entre les points 35 k. 5 et 36 k. 5, à Ceyzériat, 837 fr. 70. Somme à valoir, 162 fr. 50. Cautionnement, 30 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Route nationale n° 84. Construction d'un aqueduc en remplacement d'un cassis dans la traverse de Villieu, 3.212 fr. 44. Somme à valoir, 387 fr. 56. Cautionnement, 110 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Route nationale n° 5. Rechargement de la chaussée entre les points 21 k. 300 et 22 k. 400, 3.633 fr. Somme à valoir, 1.267 fr. Cautionnement, 130 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Route nationale n° 5. Rechargement de la chaussée entre les points 28 k. et 28 k. 600, 4.001 fr. 40. Somme à valoir, 948 fr. 60. Cautionnement, 160 fr.

Visa du certificat de capacité n'ayant pas plus de trois ans de date, délivré par un homme de l'art quinze jours au moins avant l'adjudication par M. Clément, ingénieur en chef des ponts et chaussées, avenue d'Alsace-Lorraine, 9, à Bourg.

Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1<sup>e</sup> dans les bureaux de la Préfecture (3<sup>e</sup> division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir ; 2<sup>e</sup> dans les bureaux de M. l'ingénieur ordinaire, à Bourg, 2, rue d'Alsace-Lorraine (pour les 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> lots), à Belley (pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lots), de 8 h. à 11 h. 1/2 du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir.

**Ain.** — Mercredi 30 avril, 3 h. — *Préfecture*. — Service vicinal. — 1<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n° 37. Construction entre les lieux dits « Sur le Reposoir » et « Pré du Mont ». Terrassements, roctages, empierrement et cylindrage, construction d'un mur de soutènement et de deux aqueducs, 29.628 fr. 73. Somme à valoir, 3.871 fr. 27. Cautionnement, 1.100 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Chemin d'intérêt commun n° 41. Élargissement entre Granges et Bombois. Terrassements, roctages, empierrement et cylindrage, construction d'un aqueduc, 5.091 fr. 85. Somme à valoir, 408 fr. 15. Cautionnement, 250 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Chemin d'intérêt commun n° 44. Construction entre la première section terminée et le chemin vicinal ordinaire n° 2 de La Burbanche. Terrassements, roctages, empierrement et cylindrage, construction de murs de soutènement et de trois aqueducs, 23.431 fr. 54. Somme à valoir, 1.568 fr. 46. Cautionnement, 600 fr.

Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1<sup>e</sup> dans les bureaux de la préfecture (3<sup>e</sup> division), de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Isère.** — Dimanche 20 avril, 2 h. 1/2. — *Mairie de Prébois*. — Travaux sur chemins vicinaux. Construction d'un viaduc en maçonnerie sur le torrent de l'Ebron, 84 m. 25. Montant des travaux, 61.094 fr. 89. A valoir, 8.405 fr. 11. Total, 72.500 fr. Cautionnement, 2.000 fr.

Renseignements à la mairie.

**Jura.** — Lundi 21 avril, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Poligny*. — 1<sup>e</sup> lot. Ville de Poligny. Grosses réparations et aménagements à exécuter aux bâtiments de l'hospice. Travaux évalués par le devis de M. Schacre, architecte à Champagnole. Montant du projet, 41.580 fr. 15. Somme à valoir, 4.140 fr. 85. Cautionnement, 2.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Ville de Champagnole. Construction d'un lavoir couvert à la Londaine. Travaux évalués par le devis de M. Troutot, architecte-voyer à Champagnole. Montant du projet, 6.990 fr. Somme à valoir, 410 fr. Cautionnement, 350 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Commune de Mignovillard. Construction du chemin rural de Montheuley (partie comprise entre le chemin forestier et les dessertes de Vie-Neuve et du Thout sur 236 m.). Travaux évalués par le devis de M. Brisson, ancien agent voyer à Nozeroy. Montant du projet, 1.657 fr. 49. Somme à valoir, 259 fr. 64. Cautionnement, 85 fr. — 4<sup>e</sup> lot. — Commune de Villeneuve-d'Aval. Reconstruction du pignon Est de la maison d'école. Dépense évaluée par le devis de M. Charnaux, agent-voyer à Villers-Farlay. Montant du projet, 867 fr. 26. Somme à valoir, 89 fr. 38. Cautionnement, 45 fr.

Le devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise seront déposés au Secrétariat de la Sous-Préfecture de Poligny, où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptées.

**Loire.** — Samedi 26 avril, 10 h. — *Mairie de Saint-Etienne*. — Construction d'une salle de cours publics et d'auditions. — 1<sup>e</sup> lot. Déblais et maçonneries. Montant de la dépense, 371.184 fr. 80. Cautionnement, 25.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Ciments. Montant de la dépense, 19.433 fr. 90. Cautionnement, 1.200 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente en bois. Montant de la dépense, 20.426 fr. 24. Cautionnement, 1.200 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Charpente en fer et serrurerie. Montant de la dépense, 114.924 fr. 76. Cautionnement, 8.000 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant de la dépense, 75.378 fr. 43. Cautionnement, 5.000 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant de la dépense, 47.566 fr. 47. Cautionnement, 3.500 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Couverture, zinguerie et appareils sanitaires. Montant de la dépense, 53.220 fr. 98. Cautionnement, 4.000 fr.

Les plans, devis, cahier des charges, bordereaux des prix, etc., sont déposés au Secrétariat général de la mairie, où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures du soir jusqu'au jour de l'adjudication.

**Loire (Haute).** — Mercredi 30 avril, 10 h. 1/2. — *Mairie du Puy*. — Construction d'une école pratique de commerce et d'industrie. — 1<sup>e</sup> lot. Terrasse, maçonnerie, pierre de taille. Montant des travaux, 57.998 fr. 16. Cautionnement, 3.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Dallage, ciment, enduits. Montant des travaux, 7.796 fr. 47. Cautionnement, 400 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente et menuiserie. Montant des travaux, 45.369 fr. 89. Cautionnement, 2.500 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie, installation d'eau et gaz. Montant des travaux, 10.697 fr. 18. Cautionnement, 600 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant des travaux, 14.115 fr. 66. Cautionnement, 700 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture. Montant des travaux, 8.936 fr. 95. Cautionnement, 500 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Vitrerie. Montant des travaux, 1.990 fr. Cautionnement, 100 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie.

**Savoie.** — Samedi 26 avril, 10 h. — *Préfecture*. — Travaux communaux. Appropriation du groupe scolaire de Traize. Projet dressé par M. Bertin, architecte. Montant des travaux à adjuger et détaillés au devis estimatif, 14.797 fr. 99. Somme à valoir pour travaux imprévus, 916 fr. 30. Honoraires de l'architecte, 785 fr. 71. Total de la dépense prévue au projet, 16.500 fr. Montant du cautionnement à fournir en numéraire, 740 fr. — 2<sup>e</sup> Appropriation du groupe scolaire de La Thuile. Projet dressé par M. Bertin, architecte. Montant des travaux à adjuger et détaillés au devis estimatif, 11.598 fr. 79. Somme à valoir pour travaux imprévus, 591 fr. 69. Honoraires de l'architecte, 609 fr. 52. Total de la dépense prévue au projet, 12.800 fr. Montant du cautionnement à fournir en numéraire, 580 fr. — 3<sup>e</sup> Alimentation en eau potable de divers villages de la commune de Saint-Thibaud-de-Couz. Projet dressé par M. Déplante, agent voyer. Montant des travaux à adjuger et détaillés aux devis estimatifs, 5.705 fr. 62. Somme à valoir pour travaux imprévus, 194 fr. 38. Honoraires de l'architecte, 400 fr. Total de la dépense prévue au projet, 6.300 fr. Montant du cautionnement à fournir en numéraire, 285 fr. Montant de la dépense générale, 35.600 fr.

On pourra prendre communication des plans, devis et cahier des charges, soit à la mairie de la commune intéressée, soit à la préfecture (2<sup>e</sup> division, 3<sup>e</sup> bureau), tous les jours, de 2 à 4 heures de l'après-midi, excepté le dimanche.

**Savoie (Haute).** — Mardi 29 avril, 11 h. — *Préfecture*. — Travaux sur routes nationales. — 1<sup>e</sup> lot. Route nationale n° 5. Rechargement entre les bornes 11 k. 7 et 12 k. 8. Montant des travaux, 3.262 fr. A valoir, 1.238 fr. Total, 4.500 fr. Cautionnement, 450 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Route nationale n° 201. Rechargement entre les bornes 46 k. 170 et 46 k. 700. Montant des travaux, 1.686 fr. 38. A valoir, 913 fr. 62. Total, 2.600 fr. Cautionnement, 60 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Route nationale n° 206, 1<sup>e</sup> part. Rechargement entre les bornes 6 k. 669 et 7 k. 200. Montant des travaux, 1.703 fr. 95. A valoir, 996 fr. 05. Total, 2.700 fr. Cautionnement, 60 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Route nationale n° 206, 2<sup>e</sup> part. Rechargement entre les bornes 23 k. et 24 k. 460. Montant des travaux, 1.806 fr. 74. A valoir, 1.193 fr. 06. Total, 3.000 fr. Cautionnement, 60 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Route nationale n° 5. Grosses réparations entre Petite-Rive (Maxilly) et Saint-Gangolphe, frontière du Valais. Montant des travaux, 8.865 fr. 55. A valoir, 1.134 fr. 45. Total, 10.000 fr. Cautionnement, 300 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Schöndorff, ingénieur en chef des ponts et chaussées, avenue du Parmelan, à Annecy.

Renseignements : 1<sup>e</sup> dans les bureaux de la préfecture (1<sup>e</sup> division) ; 2<sup>e</sup> dans les bureaux de M. Eymar, ingénieur ordinaire intérimaire, à Saint-Julien, pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lots ; dans ceux de M. Eymar, ingénieur ordinaire, à Thonon, pour les 1<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lots.

**Ministère de la Guerre.** — Vendredi 2 mai, 2 h. — *Mairie de Roanne*. — Service du génie. Chefferie de Saint-Étienne. Place de Roanne. Travaux de vidanges de 1903 à 1908.

Les pièces du marché peuvent être consultées dans les bureaux du génie à Saint-Étienne, et chez le casernier de Roanne.

## AVIS

Nous prions Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

Tout abonnement qui n'a pas été dénoncé avant son échéance ou dont les exemplaires ne nous ont pas été retournés, après cette date, continue de droit, et le montant en est entièrement exigible d'avance.

## BIBLIOGRAPHIE

Recueil de serrurerie d'art ancienne et moderne du XI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, appliquée à l'architecture et au mobilier par G. BERNARD et fils, architectes. 1 volume gr. in-folio, 80 planches. Prix : 80 francs. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Le Recueil de serrurerie d'art ancienne et moderne est spécialement destiné aux applications que peuvent en faire l'architecture et le mobilier. L'ensemble des documents reproduits va du XI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, en insistant particulièrement sur les belles époques de l'art de la ferronnerie.

Cet ouvrage, qui contient 80 planches de grand format, renferme un énorme diversité de matériaux qu'il nous est impossible d'énumérer, le peut rendre de grands services aux architectes, aux entrepreneurs, aux ferronniers d'art. Il constitue pour tous un bel ouvrage de bibliothèque vraiment curieux et plein d'utiles et charmantes leçons de choses.

Nous nous chargeons de procurer cet ouvrage à nos abonnés et lecteurs.

## RÉGIE D'IMMEUBLES

VENTE ET LOCATION  
DE VILLAS . . . . .  
• • • MAISONS . . .  
• • • • • TERRAINS, ETC.

P. FUZIER-PERRIN

59, Route de Paris, LA DEMI-LUNE

LYON

## PHOTOGRAPHIE VICTOIRE

AU PREMIER

22, Rue Paul-Chenavard, 22

Photographies de groupes. — Photographies industrielles.  
Photographies de chantiers et d'usines.

SIX MEDAILLES D'OR

Hors Concours. — Membre du Jury, 1894.

## FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

## CARREAUX EN CIMENT

VVE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

## PRODUITS RÉFRACTAIRES &amp; GRÈS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernis pour conduites d'eaux et assainissement. Téléphone.

## ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE &amp; SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepositaire J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

SABLE. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Drageage à vapeur sur le Rhône. Sable, Graviers, Cailloux roulés.

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES. — Fabrication générale de tous les produits céramiques employés dans la construction. Dépôt général, 85 quai Pierre-Scize à Lyon.

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour Bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la C<sup>ie</sup> des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

## CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME &amp; PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Tremp (Isère); du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Crans (Vallette-Viallard) succursale à Saint-Etienne (Loire); Saint-Fons (Rhône).

## PEINTURE &amp; PLATRERIE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun.

## COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

## — DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kg.	
Cuivre en lingots affiné . . . . .	150	» 160
— en planche rouge . . . . .	192 50	197 50
— jaune . . . . .	157 50	167 50
Etain Banka en lingots . . . . .	322 50	335 »
— Billiton et détroids en lingots . . . . .	325 »	327 50
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumon . . . . .	34 50	35 50
— ouvré : tuyaux et feuilles . . . . .	38 50	39 »
Zinc refondu 2 <sup>re</sup> fusion . . . . .	43 »	45 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .	60 »	61 »
— Autres marques . . . . .	58 »	60 »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	475 »	500 »
— laminé . . . . .	575 »	600 »
Aluminium brut pour fonderie . . . . .	375 »	400 »
— laminé . . . . .	475 »	550 »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20 »	»
Fer à double T, AO . . . . .	22 »	»
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus . . . . .	24 »	»
Mercure. . . . .	700 »	750 »

## SPECTACLES

Théâtre des Célestins. — Le Billet de logement continue d'être joué tous les soirs devant un nombreux public qui se diverte fort à cette désopilante comédie,

Théâtre de la Scala. — Tous les soirs, Yvette, la captivante comédie de Guy de Maupassant, avec Blanche Toutain, la créatrice du rôle au Vaudeville.

Théâtre de l'Eldorado. — La Fille du Tambour Major, avec sa musique gaie et pimpage, avec sa luxueuse mise en scène, retrouve tous les soirs à l'Eldorado l'accueil favorable accoutumé.

Horloge (cours Lafayette, 137). — La revue Pst!... Y a du feu! s'achemine vers la centième. Un nouvel attrait vient de s'y ajouter : le célèbre baryton Henry Helme y paraît tous les soirs.

Casino. — Au programme si varié des concerts ordinaires, l'amusante parodie le Billet de Loche...ment donne un essor chaque soir renouvelé.

Société Lyonnaise des Beaux-Arts. — Salon de Bellecour, ouvert tous les jours et le soir jusqu'à 10 heures.

Concours hippique. — Cours du Midi, du dimanche 20 au dimanche 27 avril.

L'Imprimeur-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, Rue Gentil. — 29400

## CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRERES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en gros pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des Tuileries de Rouanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Bisseaux pour cheminées. Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Plotets en ciment à prix réduits qualité exceptionnelle. Succursale : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES. — Céramique pour décoration architecturale. Dépôt 85, quai Pierre-Scize, Lyon.

**DEMANDEZ  
DANS TOUTES LES ÉPICERIES**

*Les Biscuits Vanillés*

**L. ROCHE**

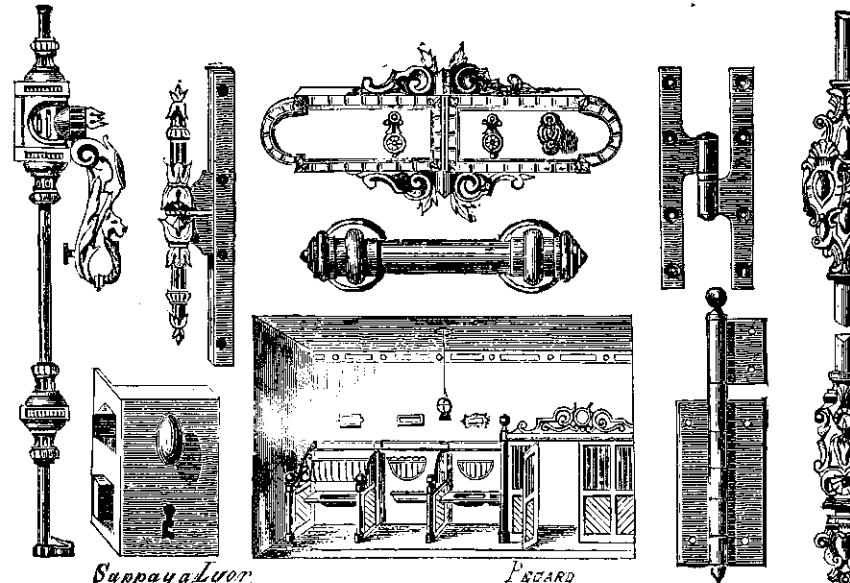
*Qualité supérieure, goût exquis  
Se conserve indéfiniment*

**PRIX RÉDUIT**

**DEPOT GENERAL pour le département du Rhône**

**6, RUE DE JUSSIEU, LYON**

CORCELLET, HUOT & BASSET — LYON



*Sappaya Lyon.*

*FEGARD*

CORCELLET, HUOT & BASSET — LYON

**F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>  
BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)**

**CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE**

**OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE**

Taillée mécaniquement, tournée ou sculptée.

**AUSTRADES**

à partir de 10 francs le mètre courant



**Envoi franco de l'Album**

**BALUSTRADES**

à partir de 10 francs le mètre courant

**Pour les Abonnements, s'adresser à l'Agence Fournier**

**ATELIER  
DE**

**MENUISERIE A VAPEUR**

*et de lumière électrique*

Récemment installé, à louer dans de très bonnes conditions, entre Nice et Cannes, sans concurrent dans la région, à proximité de la gare et du port.  
— Pays de grandes constructions.

S'adresser Agence Fournier, Lyon, N° 765.

**SERRURERIE ARTISTIQUE**

Grilles, Portails, Balcons, Rampes, Serres  
Bâches, Ciels-  
ouverts, Croisées en fer,  
Ponts et  
Kiosques.

**MARQUISES, VERANDAHS**

Volières, Tonnelles, Clôtures légères, Bordures,  
Entourages, Piquets fer pour la Vigne.

**MEUBLES DE JARDINS ET CAFÉS**

**EMILE RAOULX**

130, Cours Lafayette, Lyon

*Tarif adressé franco sur demande*

**ARCHITECTE**

**SUISSE**

au courant de la pratique et connaissant bien son métier, cherche place de suite ou plus tard chez un architecte.

S'adresser sous O. H Bienné Pasquart, 91.  
(II° 38 Y)

**CHEMINS de FER PORTATIFS**

Jules WEITZ, Constructeur Breveté S. G. D. G.

LYON — CHEMIN DES CULATTES — LYON

Matériel  
POUR TRAVAUX PUBLICS  
Mines, Plantations

Matériel MATERIAUX  
pour  
Entrepreneurs

Vente  
LOCATION  
avec  
la faculté  
d'Achat

Paris 1889, 2 Médailles d'Or, St-Etienne 1891 et  
Béziers 1892 : deux 1<sup>re</sup> Prix, Médailles d'Or.

Lyon 1894 : deux premiers Prix, Médailles d'Or.

Bordeaux 1895 : HORS CONCOURS, Membre du Jury.

PARIS 1900 : Médailles OR et ARGENT.

**A VENDRE**

202, rue Paul-Bert, centre industriel, à proximité de 2 lignes de Tramways. **USINE**, superficie 1200 mètres carrés, entièrement couverts, avec maison de trois étages sur façade pour bureaux ou appartements.

S'adresser

Usine **ROCHET & SCHNEIDER**  
57, chemin Feuillat. — LYON

IMPRIMERIE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE  
ANCIENNE MAISON PITRAT AÎNÉ

**Alexandre REY, Successeur**

4, rue Gentil, Lyon